EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 24 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2015/16

Tarifs du Service Général 2016 de la CCI Côte-d'Or, applicables au 1er janvier 2016

(Rapporteur : Président MIREPOIX)

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 17h, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 44
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 23
. Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Xavier MIREPOIX, Président – Vincent JAUROU, 1er Vice-Président – Bernard GUYOT, Vice-Président – Frédéric NAUDET, Vice-Président – Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président – Daniel EXARTIER, Vice-Président – François ROSSIGNOL, Secrétaire
- Jacques CLEREN – Didier CONTREPOIS – Bruno CURTIL – Alain DAUMAS – Benoît de CHARETTE – Claude ESCUDIER – Georges GRENIER – Claude GUIU – Youcef HAMOUDI – Patrick LAFORET – Sylvie MASSU-du PARC – Stéphane MONTOUT – Xavier MOREL – Ludovic MOUNIER – Denis REGNAULT – Benoît WILLOT.

Membres Titulaires excusés :

- Patrick JACQUIER, Vice-Président – Marc SPIEGEL, Trésorier – Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint –
- Philippe ALIBERT – Frédérique BEAULIEU – Stéphane BIDAULT – Sylvain CAMOS – Gilles CLAVEL – Fabrice ENCINAS – Michel FALCONNET – Patrick GRANDAY – Véronique JOBIC – Alexandre JOLLY – François LABET – Vanessa LE MESNIL – Vincent MARTIN – Eric MONNOT – Gérard MORICE – Fabrice PETOT – Vincent STENGER – Michel ZAHRAI.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or réalise divers produits tels que études, listes du fichier consulaire, listes des surfaces de vente, documentation juridique et fiscale, annuaires d'entreprises, et propose différents services tels que assistance aux formalités des entreprises, locations de bureaux ainsi que diverses formations.
La majorité de ces produits/services sont vendus. La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'Assemblée Générale.

SERVICE GÉNÉRAL
Les principales évolutions peuvent être résumées comme suit :

Direction Développement des Territoires :
- **Documents** : changement de tarifs pour les 2 études de 101 € TTC à 130 € TTC avec ajout d'un produit "Fiches entreprises" dont les prix sont fixés en fonction du nombre de fiches demandées.
- **Environnement** : suppression de l'adhésion CCI Link et création d'une prestation, sur devis, "Aide au dossier de déclaration ICPE.
- **Conseil Financement** : arrêt de 5 prestations et création de 3 nouvelles : dossier de demande d'aides financières sur devis, évaluation financière de votre entreprise 1 800 € HT et analyse financière de votre entreprise 900 € HT avec possibilité abonnement sur 3 ans 600 €/an.
- **Etudes et prestations de service** : pour le commerce/tourisme arrêt des 2 prestations "accessibilité" en 2016. Invest in Côte-d'Or pas de changement.
- **Qualité – Amélioration continue :** prestations industrie : 5 nouveaux produits : accompagnement passage à la nouvelle version ISO 9001 (1,5 j) : 950 € HT, accompagner l'entreprise dans l'amélioration de la qualité sur devis, accompagner l'entreprise à la certification ISO 9001 sur devis, mettre en place une démarche Lean 6 Sigma dans l'entreprise sur devis, améliorer l'efficience globale de votre entreprise sur devis.

Direction Développement des Entreprises :
- La seule évolution significative des tarifs se situe au niveau du Centre de Formalités des Entreprises qui a intégré au 1er juillet 2015 une nouvelle mission régalienne : la gestion des cartes d'agents immobiliers. Cette prestation est payante et c'est un Décret qui a fixé les tarifs de délivrance des cartes aux agents immobiliers, ainsi que ceux des attestations pour leurs collaborateurs et des ouvertures de leurs établissements secondaires.

ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS
Les tarifs 2016 des établissements gérés sont globalement identiques aux tarifs 2015.

Les tarifs 2016, annexés au présent dossier, ont été présentés au Bureau de la CCI Côte-d'Or réuni le 2 novembre 2015, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 17 novembre 2015.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits/services d'une CCI,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 02 novembre 2015,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission des Finances en date du 17 novembre 2015,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **ARRÊTE** les tarifs de vente 2016 tels que mentionnés dans les catalogues :
  - "Service Général – Tarifs 2016",
  - "Etablissements Gérés – Tarifs 2016",

- **AUTORISE** son Président à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Pour copie conforme
Le Président,

Le Secrétaire,

Xavier MIREPOIX **François ROSSIGNOL**